

Trame Verte et Bleue locale *en Lorraine Nord*

fiche de sensibilisation n°3 | novembre 2017

Traduire réglementairement la TVB locale

Le mot de l' élu

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permet à une commune ou à une intercommunalité d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement tout en définissant les orientations et en fixant les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

La Trame Verte et Bleue locale (TVBI), fruit d'un travail partenarial et de concertation, permet aujourd'hui, à l'échelle parcellaire, d'identifier les continuités écologiques et pouvoir oeuvrer à leur préservation.

Incluse dans ce document d'urbanisme, la TVBI deviendra un maillon indispensable en mettant en avant les enjeux sur le territoire concerné.

La biodiversité sera partie intégrante dans les décisions d'aménagement mais permettra aussi la sensibilisation des élus et des habitants.

Loin d'être un outil contraignant, mais bel et bien un support d'informations, elle contribuera nécessairement à améliorer la qualité et la diversité de nos paysages et leur fonctionnalité écologique.

Lionel Boudart

Maire de Baslieux

Élu référent pour la Trame Verte et Bleue locale

Une traduction de la TVB locale dans toutes les pièces du PLU(i)

• **Le rapport de présentation**, comme support d'inventaire et d'amélioration des connaissances du territoire. C'est là où l'on retrouve également l'emboîtement des différentes échelles d'analyse de la TVB (SRADDET, SRCE, SCoT, TVB locale puis études locales existantes...);

• **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables** va décliner les grands enjeux identifiés dans le rapport de présentation autour de la TVB locale. C'est également la pièce privilégiée pour l'associer à d'autres thématiques (patrimoine, cheminements, tourisme...) afin de lui donner plus de force dans une approche globale et transversale (amélioration du cadre de vie par ex);

• **L'Orienta-tion d'Aménagement et de Programmation thématique** va constituer la pièce centrale pour permettre la déclinaison de la TVBI (*cf. page 2*);

• **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles**, déclineront la TVB locale (si le secteur est concerné) à l'échelle de la parcelle;

• **Le règlement** fera directement référence aux OAP thématiques (*cf. page 3*);

• **Les annexes** pourront être enrichies par d'autres pièces qui pourront contribuer à la préservation et au renforcement de la Trame Verte et Bleue comme par exemple des recommandations relatives aux espèces végétales adaptées aux milieux.



L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique

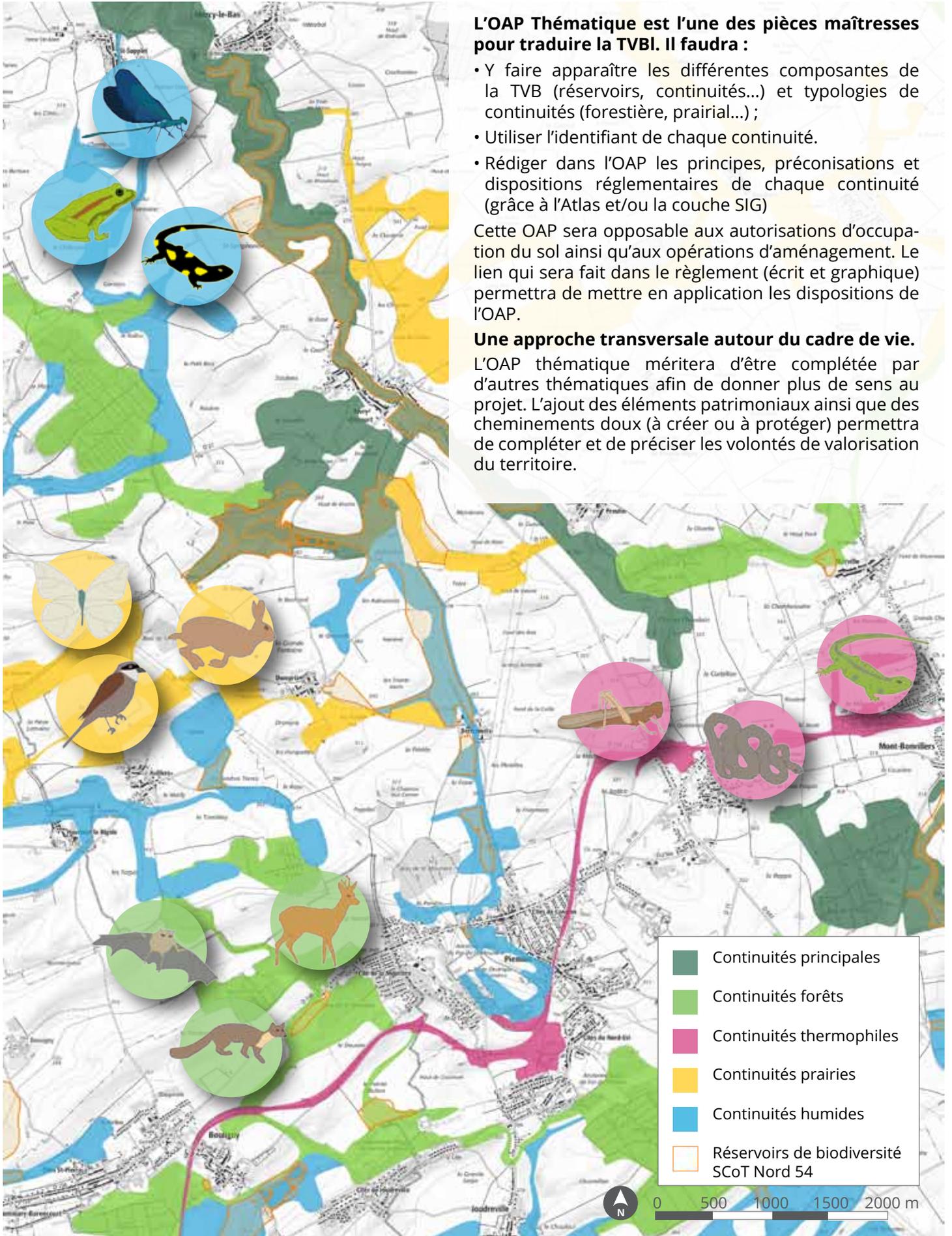
L'OAP Thématique est l'une des pièces maîtresses pour traduire la TVBI. Il faudra :

- Y faire apparaître les différentes composantes de la TVB (réservoirs, continuités...) et typologies de continuités (forestière, prairial...);
- Utiliser l'identifiant de chaque continuité.
- Rédiger dans l'OAP les principes, préconisations et dispositions réglementaires de chaque continuité (grâce à l'Atlas et/ou la couche SIG)

Cette OAP sera opposable aux autorisations d'occupation du sol ainsi qu'aux opérations d'aménagement. Le lien qui sera fait dans le règlement (écrit et graphique) permettra de mettre en application les dispositions de l'OAP.

Une approche transversale autour du cadre de vie.

L'OAP thématique méritera d'être complétée par d'autres thématiques afin de donner plus de sens au projet. L'ajout des éléments patrimoniaux ainsi que des cheminements doux (à créer ou à protéger) permettra de compléter et de préciser les volontés de valorisation du territoire.





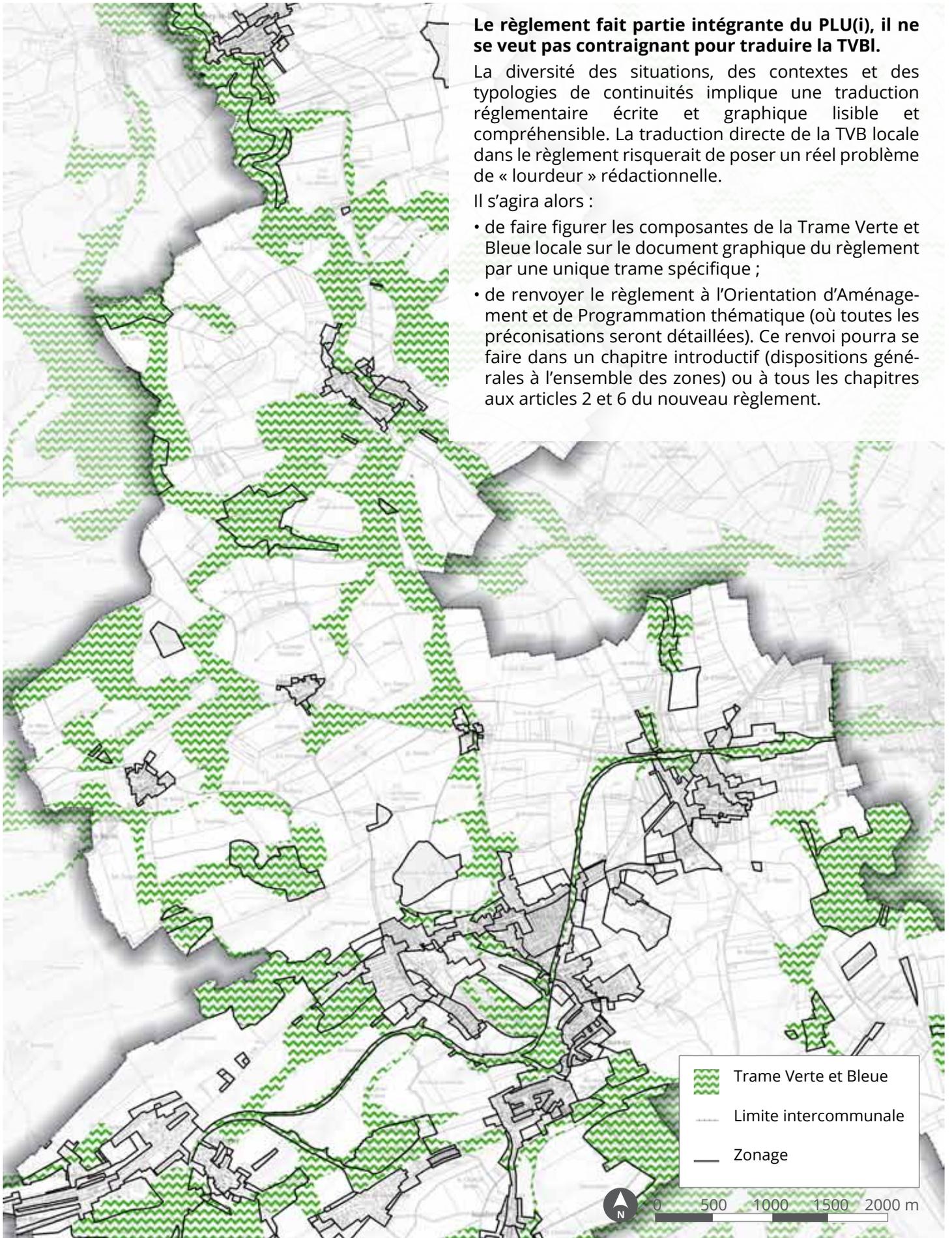
Le règlement et sa traduction graphique

Le règlement fait partie intégrante du PLU(i), il ne se veut pas contraignant pour traduire la TVBI.

La diversité des situations, des contextes et des typologies de continuités implique une traduction réglementaire écrite et graphique lisible et compréhensible. La traduction directe de la TVB locale dans le règlement risquerait de poser un réel problème de « lourdeur » rédactionnelle.

Il s'agira alors :

- de faire figurer les composantes de la Trame Verte et Bleue locale sur le document graphique du règlement par une unique trame spécifique ;
- de renvoyer le règlement à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique (où toutes les préconisations seront détaillées). Ce renvoi pourra se faire dans un chapitre introductif (dispositions générales à l'ensemble des zones) ou à tous les chapitres aux articles 2 et 6 du nouveau règlement.



En 2018, deux outils seront disponibles pour décliner la TVB locale

L'Atlas : Il sera diffusé en format papier à l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par la TVB locale ainsi qu'aux partenaires associés. On y trouvera des précisions sur la méthodologie du projet, les différentes dispositions réglementaires, ainsi qu'un guide de déclinaison de la TVB dans les documents de planification. L'Atlas sera composé de 166 planches au 1/10000e.

L'outil SIG : Il s'agira d'une couche intégrable (au format shape) directement dans le SIG de nos partenaires et collectivités membres. Celle-ci comportera des descriptifs sur les milieux et les particularités de l'ensemble des continuités. L'outil sera évidemment utilisable par les bureaux d'études en charge de réaliser les documents de planification.

Des précautions d'utilisations et d'interprétation

Le résultat des continuités de la Trame Verte et Bleue locale est intimement lié à :

- l'occupation des sols (forêts, haies, prairies, cultures, infrastructures, mares, bâti...) et l'interprétation qui en a été faite ;
- aux modélisations théoriques de plus d'une quinzaine de guildes d'espèces animales.

Par exemple, une « continuité favorable aux espèces des milieux prairies » ne signifie pas qu'une continuité est entièrement composée de prairies ; cela signifie que cette continuité se compose de milieux favorables (dont les prairies) aux déplacements des espèces caractéristiques des milieux prairies.

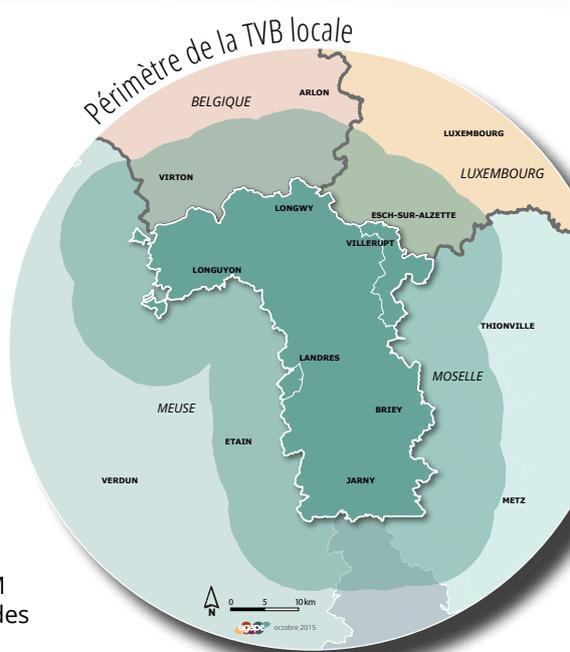
L'interprétation des différentes continuités doit être faite à l'échelle du 1/10000e afin d'assurer la pertinence de l'analyse.

Un premier bilan et des pistes pour la suite...

Amorcé en 2014, le projet TVB locale c'est :

- plus de 30 partenaires mobilisés ;
- 40 réunions locales organisées sur l'ensemble du territoire ;
- 3 500 heures de travail à l'AGAPE ;
- Un observatoire et des actions qui vont s'engager.

Les financeurs



Les partenaires associés à la mise en place du projet

Directions Départementales des Territoires 54 et 57, Région Grand Est, Conseils Départementaux 54 et 57, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, SCoT Nord 54 et SCoT de l'Agglomération Thionvilloise, Chambres d'Agriculture 54 et 57, Agences d'Urbanisme AGURAM et SCALEN, Etablissement Public d'Aménagement Alzette Belval, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Contacts : Marion ROUQUETTE, chargée d'études « Planification et Environnement »

tél : (+33) 03 55 26 00 32 | mrouquette@agape-lorrainenord.eu

Julien SCHMITZ, chargé d'études « Planification, Environnement, Patrimoine »

tél : (+33) 03 55 26 00 16 | jschmitz@agape-lorrainenord.eu